



Délibération du Conseil Communautaire

Le jeudi 20 février 2025 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Paussac Saint Vivien sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 14 février 2025 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	44	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup - Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat - Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis -Gilles Mercier – Nicolas Platon – Catherine Bezac-Gonthier - Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Philippe Chotard – Christophe Gontier – Jean-Pierre Chaumette – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janailac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud – Muriel Morlion
Suppléants présents	2	Bruno Beuque pour la commune de Bouteilles Saint Sébastien Frederic Queyret pour la commune de Saint André de Double
Titulaires absents	14	Christine Berthé – Lisa Boyer – Monique Boineau-Serrano – Philippe Boismoreau – Joël Constant – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Christophe Rossard – Pierre Guigné – Gérard Caignard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin
Procurations	10	Lisa Boyer à Bernadette Bazinet Monique Boineau-Serrano à Murielle cassier Philippe Boismoreau à Francis Lafaye Joël Constant à Bruno Limerat Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Dominique Caillou Christophe Rossard à Yves Mahaud Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Julie Bordet à Pierre Janailac Edwige Badel à Denis Ferrand

DELIBERATION N° 2025 /14 : (Code Nomenclature /111)**DATE :** 20 FEVRIER 2025**RAPPORTEUR :** Jean-Didier Andrieux**OBJET :** Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un pôle administratif pour la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois sur la Commune de Ribérac.**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2.1° du Code de la commande publique,**Vu** l'article R2185-1 du Code de la commande publique selon lequel une procédure de passation d'un marché public peut être déclarée sans suite à tout moment,**Vu** la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un pôle administratif pour la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois sur la Commune de Ribérac, publiée le 15 juin 2023.**Considérant** qu'en raison de contraintes budgétaires, le maître d'ouvrage a été contraint d'abandonner le projet en l'état actuel.

Considérant que cette situation amènera, dans le futur, à éventuellement retravailler le programme de l'opération en fonction des possibilités financières.

Le Conseil communautaire à l'unanimité déclare sans suite la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'un pôle administratif pour la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois sur la Commune de Ribérac, pour le motif d'intérêt général lié à l'abandon du projet par le maître d'ouvrage entraînant l'abandon de la procédure.

Pour information, l'indemnisation des lauréats admis à présenter une offre, à hauteur de ce qui avait été indiqué dans le Règlement de Consultation de la procédure de concours, a été effectuée.

A cette issue, les membres du Conseil Communautaire donnent l'autorisation au Président de signer les courriers de déclaration sans suite aux 3 candidats qui ont été admis à présenter leur offre.

Décision du Conseil Communautaire :**Votes pour :** 58**Votes contre :** 0**Abstentions :** 0Signé électroniquement le 25/02/2025 à 09:44
par Yves MAHAUD

Monsieur Yves Mahaud

**Le Président de la Communauté
de Communes du Périgord Ribéracois
Didier Bazinet**

Publié le 06-03-2025

Signature numérique de Yves MAHAUD
Vice-président
Le 25/02/2025 09:44:48